

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R76-2023-224

PUBLIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de la région Occitanie / SGAR

R76-2023-12-29-00003 - Arrêté du préfet de la région Occitanie constatant la désignation des membres du CESER. (8 pages)

Page 3

Préfecture de la région Occitanie

R76-2023-12-29-00003

Arrêté du préfet de la région Occitanie constatant la désignation des membres du CESER.



Secrétariat général pour les affaires régionales

Arrêté constatant la désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie

Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales : articles L4131-2 et R4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et la présence au sein du CESER de représentants âgés de moins de trente ans d'associations de jeunesse et d'éducation populaire ayant fait l'objet d'un agrément par le ministre chargé de la jeunesse ;

Vu le décret n°2004-374, modifié, du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 20 octobre 2023 portant nomination de M. Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales de l'Occitanie ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2023 constatant la désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2023 portant composition du conseil économique, social et environnemental régional de la région Occitanie ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

Article 1er. – Le conseil économique, social et environnemental régional de la région Occitanie comprend 170 membres répartis entre les quatre collèges suivants :

-	1er collège, représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées :	54 sièges
-	2 ^{ème} collège, représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives :	54 sièges
**	3 ^{ème} collège, représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région :	54 sièges
	 dont au titre de la 1ère phrase du 2e alinéa de l'article L4134-2 du CGCT 	9 sièges 3 sièges
	 dont au titre de la 2^{ème} phrase du 2^e alinéa de l'article L4134-2 du CGCT 	

1, Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE CEDEX 9 Tél. 05 34 45 34 45

http://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie

Art. 2. – Pour chaque collège, la liste des organismes, le nombre de leurs représentants et les modalités de leur désignation sont fixés comme suit :

1^{er} collège, entreprises et activités professionnelles non salariées, 54 représentants désignés :

I. Agriculture, pêche et forêt

- I.1 Par la Chambre régionale d'agriculture
 - M. Michel BAYLAC
 - M. Denis CARRETIER
 - Mme Adeline CANAC
- I.2 Par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)
 - Mme Karen SERRES
 - M. Philippe JOUGLA
- I.3 Par la Coordination rurale Union régionale Occitanie (CRUR OCCIT)
 - M. Philippe MAYDAT
- I.4 Par le Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA)
 - M. Pierre HYLARI
- I.5 Par le comité régional de la Confédération paysanne Occitanie
 - M. Jean-Mathieu DAUVERGNE
- I.6 Par Fibois Occitanie
 - M. Thomas PETREAULT
- I.7 Par accord entre la Section régionale de la conchyliculture de la Méditerranée et le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
 - M. Bernard PEREZ
- I.8 Par la Fédération régionale des coopératives agricoles (COOP de France)
 - M. Jean-Pierre ARCOUTEL
- I.9 Par accord entre le Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon et le Conseil de bassin viticole sud-ouest
 - M. Jacques GRAVEGEAL

II. Commerce, artisanat et professions libérales

- I.10 Par la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat
 - M. Robert BASSOLS
 - Mme Mathilde SOULIER
 - M. Joseph CALVI
- I.11 Au titre de l'Union des entreprises de proximité (U2P)
 - Union professionnelle artisanale (UPA)
 - Mme Myriam MAURY
 - M. Paul DIEZ
 - Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)
 - M. Eric LALANDE
 - Mme Béatrice VILLENEUVE
 - Union nationale des professions libérales (UNAPL)
 - M. Marc BORNERAND
 - Mme Marie-Ange BOULESTEIX
 - M. Hugues BEILIN

Au titre de la Fédération des particuliers employeurs (FEPEM) Mme Martine PLANE

I.12 Par la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)

Mme Marie-Josée AUGÉ-CAUMON

I.13 Par accord entre les Conseils ordinaux

M. Jean THEVENOT

III. Industries et services

I.14 Par la Chambre régionale de commerce et d'industrie

Mme Sylvie DORET

Mme Emmanuelle SOPHY-MONFORT

M. Michel COLOMBIE

M. Rémi BRANET

M. Hubert FAURE

I.15 Par accord entre les Comités régionaux de la Fédération des banques françaises

M. Jean FUENTES

I.16 Par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Occitanie

Mme Sophie GARCIA

M. Samuel HERVE

I.17 Par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Occitanie

Mme Edith PENET

M. Vincent AGUILERA

I.18 Pour les Centres des jeunes dirigeants d'entreprises (CJDE) et la Fédération régionale des jeunes chambres économiques d'Occitanie (JCEF)

M. Alexandre SEMENADISSE

I.19 Par accord entre la Fédération régionale du bâtiment (FRB), la Fédération régionale des travaux publics (FRTP) et les Unions nationales des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)

M Guy DURAND

M. Olivier GIORGIUCCI

1.20 Par l'Association régionale des entreprises alimentaires d'Occitanie (AREA)

Mme Florence PRATLONG

I.21 Par Mobilians

M. Guillaume PECH

I.22 Par l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM)

M. Philippe PATITUCCI

I.23 Par le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS)

M. Didier KATZENMAYER

I.24 Pour l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) et la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA)

Mme Nathalie GIL

M. Guy PRESSENDA

I.25 Par accord entre les Pôles de compétitivité et les Clusters

Mme Nicole BARROLO

M. Cédric CABANES

I.26 Au titre des industries de la santé

Mme Philippe LEROUX

I.27 Par accord entre le Synthec numérique, les CINOV, Digital Place et French South Digital Mme Anne DETOUCHES

I.28 Par accord entre la SNCF, La Poste et EDF

Mme Nathalie PINELLI

M. Christian CARLES

M. Sylvain VIDAL

I.29 Par le Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)

Mme Laetitia HEBTING

IV. Économie sociale et solidaire

Par accord entre les Unions régionales des sociétés coopératives de production (SCOP)

Mme Félicie DOMENE

I.31 Par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)

Mme Claire PERRAULT

2ème collège, organisations syndicales de salariés les plus représentatives, 54 représentants désignés :

II.1 Par le Comité régional CGT

M. Ludovic ARBERET

Mme Christine CARLESSO

M. Lionel CLEMENT

M. Julien DEBRUSSE

M. Stéphane DEDIEU

Mme Chantal GRIN

Mme Marie-Agnès LARRIBAU

M. Nicolas MALET

Mme Myriam MARTIN

Mme Sabine MASERATI

M. Jean-Jacques MINANA

Mme Rachelle NOIROT

Mme Vanessa NY

M. Florian PASCUAL

Mme Martine PEDULLA

II.2 Par le Comité régional CGT-FO

Mme Eliane TEYSSIE

Mme Josette RAYNAUD

Mme Nathalie CASALE

M. Jérôme CAPDEVIELLE

M. Ludovic DURAND

M. Franck MARY-MONTLAUR

M. Denis DENJEAN

Mme Anne TERRAL

M. David LAGARRIGUE

M. Patrice PAULY

Mme Miryam GONZATO

Mme Marie-Martine LIMONGI

II.3 Par l'Union régionale des syndicats CFDT

Mme Marylise BERGER

M. Stéphane BONNETAIN

Mme Valérie DESMARTIN BELARBI

Mme Maguelone ESCANDE MUS

M. Jean-Christophe JOUVENT

M. Bruno LAFAGE

M. Cédric MARROT

M. Belkacem MOUSSAOUI

Mme Géraldine RUSCASSIER

Mme Elise SIMON

Mme Nathalie VEYRE

II.4 Par l'Union régionale de l'UNSA

M. Claude DUPUY

Mme Karine SABAH

M. Davis THETIER

II.5 Par l'Union régionale CFE-CGC

Mme Natalie SINCZAK

M. Christophe DUMAS

M. Olivier HAMECHER

Mme Katja ANTON - FABRE

II.6 Par l'Union syndicale SOLIDAIRES

M. Frédéric MILLOT

Mme Sonia PRADINE

M. Yann PUECH

II.7 Par l'Union régionale CFTC

Mme Chrystèle GAILLAC

M. Philippe ABADI

M. Yannick CHEVEAU

II.8 Par la Section régionale de la FSU

Mme Dominique RAMONDOU

M. Michel FRANQUESA

II.9 Par la Fédération autonome de la fonction publique (FAFP)

M. Pierre MOURET

3ème collège, représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, 54 représentants désignés :

I. Action sociale caritative et associative

III.1 Par accord entre la Croix-Rouge Française, le Secours populaire, les Restaurants du cœur, l'Armée du salut, la Banque alimentaire, le Secours catholique, la Fondation Abbé Pierre, les Petits frères des pauvres et ATD quart monde

M. Francis DECOUCUT

Mme Spelca BUDAL

M. Bernard CABROL

III.2 Par la Fondation agir contre l'exclusion (FACE)

M. Alain PICASSO

III.3 Par le Mouvement associatif Occitanie

Mme Emilie TABERLY

III.4 Par l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

M. Alain GALY

III.5 Par la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

M. André DUCOURNAU

Mme Marielle GIRERD

II. Consommateurs

III.6 Pour le Centre technique régional de la consommation (CTRC), les Unions fédérales des consommateurs-Que choisir ? (UFC), les Fédérations régionales de la fédération nationale des usagers des transports (FNAUT) et France Assos Santé Occitanie

M. Jacques GARCIA Mme Claudine GAMBET

III. Culture

III.7 Par la Fondation du patrimoine Mme Anne-Marie LEROY

111.8 Par accord entre la coordination Occitanie de la Région Occitanie, Pyrénées, Méditerranées et l'Office public de la langue catalane

Mme Magali BLENET

IV. Enseignement supérieur et recherche

Par accord entre les Confédérations des dirigeants d'organisme de recherche (CODOR) III.9

M. Sylvain LABBÉ

Mme Virginie MAHDI

III.10 Par accord entre les Communautés d'universités et les établissements universitaires

M. Philippe AUGE

Mme Christelle FARENC

III.11 Par Ingénieurs et scientifiques de France Occitanie (IESF)

Mme Elisabeth LAVIGNE

V. Environnement

III.12 Par accord entre les Fédérations France nature environnement (FNE)

M. Simon POPY

III.13 Par accord entre l'Observatoire régional de la qualité de l'air ATMO Occitanie et France nature environnement (FNE) au titre de la qualité de l'air

M. Alain RIVIERE

III.14 Par accord entre les Groupements régionaux d'animation et d'initiation à la nature et l'environnement (GRAINE)

Mme Emilie VARRAUD

III.15 Par accord entre les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) et les Conservatoires d'espaces naturels (CEN)

Mme Claudie HOUSSARD

III.16 Par l'Association des parcs naturels régionaux

Mme Catherine MARLAS

III.17 Par le pôle InPACT initiative pour une agriculture citoyenne et territoriale Occitanie M.François CAZES

III.18 Personnalité qualifiée au titre de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

Mme Maria RUYSSEN

III.19 Personnalité qualifiée ayant une compétence au titre du littoral M. Serge PALLARES

III.20 Personnalité qualifiée ayant une compétence au titre de l'eau Mme Lauriane BOULP

VI. Famille et personnes âgées

Par accord entre les Unions régionales des associations familiales (URAF)

Mme Monique DUPUY M. Michel CAPONI

III.22 Par accord entre les Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)

Mme Carole BARBASTE

III.23 Par accord entre les Caisses d'allocations familiales (CAF)

M. Laurent NGUYEN

III.24 Par accord entre les Unions régionales de la Fédération régionale des conseils de parents d'élèves (FRCPE), la Fédération régionale des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) et l'Union régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL)

Mme Beatriz MALLEVILLE

M. Michel RAFFI

Mme Dominique CARSSAC

VII. Organisations représentatives des femmes

III.25 Par accord entre les Unions régionales des centres d'information sur les droits des femmes (UR CIDF)

Mme Nathalie BARTHAS

III.26 Par accord entre l'association Artemisia

Mme Sophie COLLARD

III.27 Par l'Observatoire de la parité

Mme Geneviève TAPIE

VIII. Habitat et logement

III.28 Par accord entre l'Union sociale pour l'habitat et Habitat et humanisme

M. Alain FAUCONNIER

Mme Sabine VENIEL-LE NAVENNEC

III.29 Par accord entre Action logement et l'Union régionale des confédérations de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV)

M. Philippe LAFFORGUE

III.30 Par l'Union nationale de la propriété immobilière Occitanie (UNPI)

Mme Claudine LLAURO

IX. Organisations représentatives des jeunes (dont 3 représentants d'associations d'éducation populaire âgés de moins de 30 ans)

III.31 Par le Comité régional des associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Mme Zoé LAMBINET

Mme Manon DUMONTIER

à désigner

III.32 Par le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ)

M. Olivier-Ronan RIVAT

III.33 Pour les Comités régionaux olympiques et sportifs (CROS)

Mme Emilie LÉPRON

III.34 Par la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE),

M. Arthur GARRIDO

X. Santé et handicap

III.35 Par l'Union régionale de la mutualité française

M. Bernard CREISSEN

III.36 Par accord entre l'association des paralysés de France (APF), le Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées (CREAI-ORS)

Mme Sonia LAVENIR

M. Charles ALEZRAH

III.37 Par accord entre la Fédération hospitalière de France (FHF), la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP)

M. Jean-Marc VIGUIER

Mme Catherine MIFFRE

M. Lionel LOREAUX

XI. Autres secteurs

III.38 Par le Club de la presse Occitanie

M. Dominique ANTONI

III.39 Par accord entre l'Association régionale des fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques d'Occitanie (ARPO) et la Fédération régionale des chasseurs

M. Norbert DELPHIN

4^{ème} collège, personnalités qualifiées, 8 désignées :

M. Jean-Louis CHAUZY

M. Didier GARDINAL

Mme Emilie JEAN

Mme Nadine GAUBERT-BASTIANI

Mme Emeline LAFON

Mme Malika BAADOUD

M. Yann FORTUNATO

M. Jean-Pierre SANSON

Article 2. –. Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et abrogera l'arrêté du 26 janvier 2023 portant désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Occitanie.

Article 3. –. Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la présidente du conseil régional et au président du conseil économique, social et environnemental et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le 2 9 DEC. 2023

Le préfet de la région

Pierre-André DURAND